



Séance du Conseil municipal du mardi 11 décembre 2018

Procès-verbal

Présents	M. Patrick FISCHLER, président M. Jacques HUTIN, vice-président Mme Adélaïde CRUCHON Mme Claire-Lise HALDEMANN Mme Ursula ZIELAZEK M. Thierry BUBLOZ M. Philippe ISELI M. Daniel MENETREY M. Olivier JUNGO M. Claude-André MEYER M. Joël PÜRRO	Exécutif	M. René JEMMELY, maire M. Didier FLECK, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
		Procès-verbaliste	M. Giovanni ERRICHELLI
Excusés	Mme Françoise CERUTTI M. Serge GUINAND		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif

Délibérations

- D 13-2018 P ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 424'000.- pour l'installation de vingt-cinq nouveaux containers (dix enterrés et quinze hors-sol)
 - D 14-2018 P ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 300'000.- pour un amortissement complémentaire
5. Propositions de motions et de résolutions
 6. Communications des commissions
 7. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2019
(Proposition : 12.02, 26.03, 13.05, 18.06)
 8. Communication des dates des prochaines séances des commissions
 9. Questions et divers



Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, il ouvre la séance à 18 h 32 et prie les personnes présentes de bien vouloir excuser l'absence (annoncée) de **Mme CERUTTI** et de **M. GUINAND**.

En préambule à la lecture de l'ordre du jour, il remercie les personnes présentes d'avoir accepté d'avancer la séance à 18 h 30 et indique que la récolte de signatures à l'endroit du référendum qui mobilise la commune se poursuit de manière continue ; il relève à ce sujet que **M. MEYER** s'y emploie intensément et salue sa motivation. Il rappelle que la récolte de signatures prendra fin ce week-end et exhorte, dès lors, les élus à amplifier leurs démarches ; le dernier délai pour la remise des feuilles étant fixée au soir du 18.12.2018.

> *Arrivées de MM. BUBLOZ et JUNGO à 18 h 38*

Il procède ensuite à la lecture des points de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6.11.2018

MM. HUTIN, GOY, FLECK et JEMMELY soulèvent quelques remarques et souhaitent apporter les précisions suivantes au procès-verbal :

Page 2, point 1, 3^e modification, nouvelle teneur : *les travaux indiqués à l'endroit de la route de Grenand ne seront pas étudiés, mais bel et bien réalisés ; au dernier alinéa, à l'endroit de l'abribus de Chancy, les autorités cantonales ont résolu de conserver la partie herbeuse et non pas de la goudronner, tandis que la conduite d'eau au chemin du Moulin de la Grave sera remplacée de façon certaine et non pas hypothétique.*

Page 3, point 3.2, titre : *transformation des locaux communaux à Sézegnin.*

Page 3, point 3.3, nouvelle teneur : *M. GOY indique qu'à l'endroit du chemin des Lizardes, deux événements imprévus risquent de retarder la suite des travaux et de provoquer une légère plus-value, tandis que la pose de l'abribus est retardée, en raison d'éléments que le fournisseur n'a pas livrés.*

Page 4, point 3.4, titre : *Réunion des Maires et adjoints de la Champagne.*

Page 4, point 3.5, nouvelle teneur : *M. GOY informe avoir assisté à la présentation du cahier des charges effectuée par les deux architectes mandatés ; ce document a semble-t-il bien été reçu par la commission cantonale de l'urbanisme et devrait être accepté sans autre.*

Page 10, point 8.2, alinéa 2 : *remplacer le mot « verres » par « gobelets » ...*

Hormis les rectifications ci-dessus mentionnées, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018 est approuvé **À L'UNANIMITÉ des votants (10)**.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)



2. Communications du Bureau du Conseil municipal

2.1 Acquisition de la parcelle 3707 de la commune d'Avusy

M. FISCHLER donne lecture de la lettre adressée par le conseil de la famille TERRIER à l'exécutif de la commune. En substance, il y déplore l'issue des négociations et demande à être reçu par l'Exécutif.

M. PÜRRO indique avoir transmis cette lettre aux membres de la commission ad hoc, pour en débattre lors de la prochaine réunion.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Référendum communal

M. JEMMELY rapporte que plus de trois mille signatures sont parvenues à la mairie, tandis que d'autres encore ne manqueront pas de venir par la voie postale. Il réitère l'exhortation à poursuivre la récolte.

3.2 Transformation des locaux communaux à Sézegin

M. JEMMELY confirme s'être rendu à la deuxième séance de conciliation et rapporte que la somme demandée par la partie adverse s'avère être nettement supérieure à celle demandée initialement par l'Exécutif ; aucune entente n'ayant pu être trouvée, l'affaire se poursuivra dès lors en procédure judiciaire.

3.3 Demande de déclassement de la parcelle 3402

M. JEMMELY indique que le demandeur a manifesté par écrit son mécontentement à la suite de la décision prise par la commission aménagement et travaux ; il transmet copie dudit courrier aux élus, pour information.

3.4 Baisse du centime additionnel

M. FLECK commente un article de la Tribune de Genève qui souligne que le canton veut faire participer davantage les communes aux coûts des activités sociales. La facture passerait de 22 millions en 2020 à 50 en 2021 et 90 dès 2022. L'accueil des communes genevoises a été plutôt frais, mais il faut bien admettre que le vieillissement de la population ne va pas arranger les choses dans les décennies à venir et que ces surcoûts pèseront à tous les niveaux. Une raison de plus pour M. Fleck de ne pas baisser le centime additionnel communal !



3.5 Réunion des Maires et adjoints de la Champagne

M. FLECK indique qu'à la suite de la dernière réunion des maires et adjoints de la Champagne, la commission Prévention et Sécurité a décidé de se pencher sur la question des attentes, voire des besoins des aînés, dans le domaine de la sécurité, avec en particulier l'élaboration d'une politique concertée en cas de canicule, comme c'est le cas dans de nombreuses communes. Une des difficultés est de définir le public cible, tant il est vrai que l'âge n'est pas à lui seul un critère suffisant.

3.6 Travaux SIG au chemin du Moulin de la Grave

M. GOY rapporte qu'en marge des travaux effectués par les SIG à l'endroit du chemin mentionné en titre, sur recommandation des pompiers, il est conseillé de prévoir la pose d'une borne incendie ; cet achat risque dès lors d'occasionner un léger dépassement au budget prévu, tandis que sa localisation précise reste à déterminer, en fonction des contraintes techniques. Il souhaite connaître la position du Conseil au sujet de l'option et du dépassement qu'elle comporte.

M. JEMMELY précise que le dépassement en question serait de l'ordre de trois à quatre mille francs, soit le prix du génie civil.

M. HUTIN relève plusieurs contraintes d'ordre technique qu'il conviendra de respecter si l'option est retenue.

Le Président propose un vote de principe visant à connaître la position du Conseil qui, **À L'UNANIMITÉ des votants** accepte l'option et le dépassement budgétaire quelle comporte.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 13-2018 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour l'installation de nouveaux containers

Le président donne lecture du dispositif de la délibération et propose au Conseil de procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté à l'**unanimité des votants (10)**.

M. GOY précise qu'il s'agit là de relancer le sujet quant à la quantité et à l'emplacement des objets en question, sur la base de ce que le précédent Conseil avait imaginé ;

M. PÜRRO estime qu'il est délicat de voter le budget d'un objet qui n'a pas été formellement discuté en commission, où il convient de le renvoyer pour préavis.

M. HUTIN relève que la proposition comporte la mise en place de quelque 25 containers, dont le nombre exact et la pertinence doivent faire l'objet d'une discussion en commission.



Sur proposition des élus souhaitant que la proposition soit renvoyée en commission, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 11 décembre 2018,

À l'UNANIMITÉ des votants (10)

DÉCIDE

1. De renvoyer la proposition D 13-2018 P en commission aménagement et travaux.

4.2 D 14-2018 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire

Le président donne lecture du dispositif de la délibération et propose au Conseil de procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté à l'**unanimité des votants (10)**.

M. JEMMELY explique qu'il s'agit-là d'une transaction obligatoire dont l'information lui est malheureusement parvenue tardivement, soit après clôture du budget. En substance, les actions de la **BCGE** incorporées dans le patrimoine administratif de la commune ont dû être déplacées dans son patrimoine financier, pour des raisons de normalisation comptable. Ces actions ayant subi une plus-value (entre leur valeur initiale d'achat et la valeur actuelle du marché), il en résulte une recette pouvant donner lieu à un amortissement annuel extraordinaire.

Une discussion technique s'engage entre **MM. PÜRRO et JEMMELY**, dont l'issue confirme la nécessité comptable de devoir adapter annuellement l'éventuelle plus-value ou moins-value de la valeur du marché des actions détenues par la commune, respectivement par des amortissements extraordinaires ou par aggravation du poste des débiteurs douteux.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 11 décembre 2018,

À l'UNANIMITÉ des votants (10)

DÉCIDE

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la construction de la voirie et aux aménagements extérieurs pour un montant de Fr. 300'000.-.



2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de Fr. 300'000.-.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

5. Propositions de motions et de résolutions

Néant.

6. Communications des commissions

6.1 Commission économie et agriculture

M. MENETREY souhaite connaître la position du Conseil quant à la possibilité d'élargir les sujets de la journée des entreprises. Le président en prend bonne note et ne manquera pas de lui transmettre la réponse.

6.2 Commission sociale

Mme ZIELAZEK rappelle que l'événement « Fenêtre de l'avent » aura lieu le 19 décembre 2018, tandis qu'elle compte sur le soutien de tous pour une aide au service et la mise en place.

6.3 Commission Sablière du Cannelet SA

M. MEYER propose d'élargir la récolte de signatures à l'événement sportif prévu ce 18 décembre 2018 aux Vernets. **M. FISCHLER** confirme que toutes les énergies déployées à l'effet de la récolte des signatures sont les bienvenues.

6.4 Commission ad hoc terrains Portier

M. PÜRRO annonce qu'une rencontre avec l'architecte aura lieu le 17 décembre 2018, dans le but de relancer le concours, tandis qu'il s'interroge sur la nécessité de répondre à la lettre du conseil des époux TERRIER. En effet, il estime que les objectifs de la commune ont été clairs et qu'ils ne sauraient souffrir d'aucune négociation supplémentaire. **M. GOY** s'interroge sur la possibilité d'obtenir la levée des conditions exigées par le propriétaire. **M. PÜRRO** rappelle, à titre personnel, que la proposition de la commune s'entendait sans aucune condition et qu'il ne convient pas de



revenir là-dessus. Il appartient aux propriétaires d'accepter ou non la proposition telle que formulée par la commune. Il remarque, par ailleurs, que le projet est en attente depuis bientôt une année, de sorte qu'il convient désormais d'avancer, quand bien même cela doit être sur la seule partie maîtrisée. **M. JEMMELY** confirme que l'Exécutif reflète une position identique, soit de ne plus entrer en matière à ce sujet, la proposition telle qu'élaborée n'ayant pas été acceptée intégralement. Une discussion générale s'engage où la majorité des élus rejoint les positions de **MM. PÜRRO et JEMMELY**.

Le Président propose dès lors de soumettre au vote l'éventuelle tenue d'une séance de travail avec les époux Terrier :

Par 0 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions, le Conseil DÉCIDE de ne pas donner suite à la négociation et demande qu'un courrier dans ce sens soit adressé au conseil des vendeurs

7. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2019

Les dates telles que proposées à l'ordre du jour sont retenues :

- Mardi 12 février 2019 à 20h00
- Mardi 26 mars 2019 à 20h00
- Lundi 13 mai 2019 à 18h30 (comptes)
- Mardi 18 juin 2019 à 20h00

8. Communication des dates des prochaines séances de commissions

- | | | |
|---|------------------|---------|
| ▪ Commission finances | | à fixer |
| ▪ Commission environnement : | | à fixer |
| ▪ Commission économie et agriculture : | 14 janvier 2019 | à 19h00 |
| ▪ Commission sociale : | | à fixer |
| ▪ Commission aménagement et travaux : | 28 janvier 2019 | à 18h30 |
| ▪ Commission ad hoc plan directeur communal : | | à fixer |
| ▪ Commission ad hoc terrains Portier : | 17 décembre 2018 | à 18h00 |
| ▪ Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA : | | à fixer |



9. Questions et divers

10.1 M. HUTIN informe que c'est finalement une fontaine qui sera posée au chemin du Moulin de la Grave. L'objet sera placé par les SIG sur le terrain propriété de M. Fontaine, tandis que le débit d'eau et l'entretien annuel seront pris en charge par la commune.

10.2 M. FLECK indique que Monsieur le Maire sera le délégué officiel de l'Exécutif pour l'événement « Fenêtre de l'avent ». Par ailleurs, il remercie et félicite le Secrétariat général pour la bonne issue du bulletin communal.

10.3 M. ISELI déplore l'absence, depuis septembre, des employés communaux ; les diverses tâches relatives à l'entretien des routes et des fossés n'étant pas correctement assurées ;

M. JEMMELY confirme que l'un des deux employés affectés aux routes est effectivement absent depuis fin août 2018, pour raisons de santé, et ce jusqu'au 15 janvier 2019. Il indique que les fossés et les cunettes seront néanmoins entretenus ces prochains jours.

10.4 M. JUNGO souhaite savoir si la réunion prévue avec les sociétés communales a bien eu lieu et si la proposition des gobelets plastique a été bien reçue.

M. JEMMELY confirme que la réunion a eu lieu comme annuellement prévu, tandis que l'utilisation des gobelets recyclables a été imposée aux interlocuteurs. La mairie procédera donc à l'acquisition de trois catégories de ces objets, d'une contenance de 1, 2 et 3 dl, tout en rappelant que leur nettoyage est à la charge de la société qui les utilise. Pour le surplus, il précise que le nouveau logo de la commune figurera sur les gobelets.

10.5 M. BUBLOZ rapporte que l'éclairage prévu à l'endroit de l'arrêt du bus « J » est insuffisant, voire dangereux, tandis que l'accès à cet arrêt est bourbeux par temps de pluie. Pour le surplus, il relève que l'ensemble du cheminement piéton menant à cet arrêt souffre d'un éclairage inadéquat. Aussi, il suggère que la commission aménagement et travaux réfléchisse rapidement à des solutions d'amélioration.

10.6 M. GANGLOFF rappelle que « le Noël des Aînés » aura lieu le 20 décembre 2018 dès 19h00. Il remercie d'ores et déjà les élus qui pourront être présents dès 13h30 pour aider à l'installation. Par ailleurs, il indique que l'éventuel surplus de vin chaud de la veille (Fenêtre de l'avent) sera volontiers repris pour l'occasion.

Mme CRUCHON confirme qu'il en sera volontiers préparé plus à cet effet.



10.7 M. FISCHLER a constaté, sous réserve d'ultérieures vérifications, que la ligne de bus « J » aurait diminué sa fréquence de distribution sur la commune d'Avusy ; il invite les personnes présentes à vérifier que la ligne « L » n'ait pas également diminué sa fréquence.

Pour le surplus, il rapporte que l'inauguration de la nouvelle usine des Cheneviers fut une occasion très intéressante d'apprécier ce complexe d'incinération.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,

Le président du Conseil clôt la séance à 19 h 51.

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil